

Quoique le nom même de cette discipline soit une création francophone (due au Suisse Chavannes en 1787), l'ethnologie a longtemps été pratiquée par une écrasante majorité de chercheurs de langue anglaise. Et aujourd'hui encore, si la proportion de francophones dans la communauté ethnologique mondiale est désormais respectable, il n'en reste pas moins que les publications en langue anglaise continuent de l'emporter quantitativement, et de fort loin, sur celles qui font usage de notre langue. Il s'ensuit que la problématique, les concepts spécifiques et les termes techniques qui en sont l'expression doivent beaucoup plus aux Anglais et Américains qu'aux ethnologues francophones, même si l'inspiration première doit parfois être recherchée parmi nos compatriotes comme c'est le cas de l'influence exercée par Durkheim. Comme de surcroît l'enseignement de l'ethnologie dans nos universités est chose récente, on conçoit que l'unification du vocabulaire ait à peine commencé, nombre d'ethnologues français se contentant d'approximations « franglaises » afin de parer au plus pressé. C'est ce qui a poussé M. Panoff et M. Perrin, ethnologues enseignant à

l'Université de Paris. VII. et effectuant périodiquement des missions de recherches en Océanie et en Amérique, à recenser tout ensemble les termes techniques déjà reconnus et les besoins non encore satisfaits des usagers. Au terme de cet effort qui a bénéficié des avis de divers ethnologues professionnels, une normalisation du vocabulaire a été proposée, entérinant certains usages antérieurs, définissant des usages nouveaux pour des mots anciens ou courants, et introduisant divers néologismes. Dans ce dernier cas l'exemple anglais et américain indiquait plusieurs pistes, mais c'est en se tournant vers des mots français tombés en désuétude et tout prêts à servir de nouveau qu'on a tenté le plus souvent possible de répondre aux besoins. La publication d'un petit *Dictionnaire de l'Ethnologie* (Paris, Editions Payot) a été le premier résultat de ce travail. Des matériaux réunis pour préparer cet ouvrage, 63 termes ont été spécialement sélectionnés pour la *Banque des Mots* avec le souci de présenter un vocabulaire minimal et suffisamment représentatif des positions requises par une efficace « défense et illustration de la langue française ».



acculturationlat. : *ad-*, versangl. : *acculturation*
parfois le mot allemand
Kulturfall est utilisé

Mot introduit à la fin du siècle dernier par les anthropologues anglo-saxons pour désigner les phénomènes qui résultent de contacts directs et prolongés entre deux cultures différentes, caractérisés par la modification ou la transformation de l'un ou des deux types culturels en présence.

Aujourd'hui, le mot acculturation s'applique parfois, dans un sens plus restreint, au contact culturel particulier de deux sociétés de force inégale, la société dominante, plus nombreuse ou technologiquement mieux équipée — généralement de type industriel — s'imposant directement ou indirectement à la culture dominée.

adelphiqueangl. : *adelphic*

Dans le cas de mariages polygames, lorsque les différentes co-épouses sont sœurs ou a affaire à de la *polygynie* adelphique, et symétriquement la *polyandrie* est dite adelphique lorsque les divers co-époux de la femme sont frères.

adresse (termes d')angl. : *terms of address*

Termes utilisés par un locuteur pour s'adresser à des personnes qui lui sont apparentées. Un terme d'adresse fait donc partie intégrante de la conduite codifiée qu'une société donnée requiert d'un individu à l'égard de tel ou tel de ses parents. (Ant. *Termes de référence*.)

âge (classe d')

Ensemble d'individus ayant approximativement le même âge, de l'un ou l'autre sexe, et qui sont organisés de manière cohérente en un groupe socialement reconnu soumis aux mêmes *rites de passage*, ayant le même statut au sein de la société globale et exerçant les mêmes activités.

alliésangl. : *affines*

Individus qui ont entre eux une relation de parenté comprenant au moins un chaînon de *mariage*.

**alternée
résidence**angl. : *alternating
residence*

Mode de résidence qui fait alterner, à intervalles convenus (par exemple, chaque année) la résidence d'un couple et de ses enfants, passant ainsi d'une résidence *uxorilocale* à une résidence *virilocale*.

amitatdu lat. : *amita*, -ae :
tante paternelleangl. : *amitate*
résidence amitalocale
amitalocal residence

Mot forgé par Lowie et Murdock sur le modèle de l'avunculat pour désigner le statut particulier qui est reconnu dans certaines sociétés, à la relation entre une femme et la sœur de son père. Quand, après le mariage, un jeune couple va vivre à proximité ou sur les terres de la sœur du père de l'épouse, on parle de résidence *amitalocale*.

avunculatdu lat. : *avunculus*, oncleangl. : *avunculate*

Ensemble des droits et des devoirs qu'un homme a vis-à-vis des fils de sa sœur, ainsi que l'autorité que la société lui reconnaît sur eux.

bilinéaire, filiationV. *double filiation***bilocale, résidence**angl. : *bilocal residence*

Règle permettant à un couple marié d'établir sa résidence à proximité des parents de l'un ou l'autre des conjoints, la décision étant prise en fonction des préférences personnelles des nouveaux mariés ou en fonction de la fortune et de l'influence relatives des parents de l'un par rapport à ceux de l'autre. On dit parfois résidence *ambilocale*.

**cargo cult
ou culte du cargo**du mot pidgin-english :
cargo

Ensemble de croyances et de pratiques rituelles gravitant autour du *cargo*. (On appelle ainsi les richesses matérielles caractéristiques de la civilisation industrielle moderne que des bateaux ou des avions apportent aux Blancs

habitant dans la région indigène, pour leur subsistance et leur délectation.)

Employée à l'origine dans l'aire mélanésienne, l'expression *cargo cult* (ou *culte du cargo*) sert maintenant à désigner tous les phénomènes de ce genre qui ont été observés dans d'autres régions du monde.

chamanisme (ou shamanisme)

(de *shaman*, en toungouse, langue altaïque, « celui qui est bouleversé, transporté »).

Ensemble complexe de manifestations centrées sur le personnage socialement reconnu du *chamane* (parfois appelé aussi *chaman*, ou *shaman*), prêtre ou guérisseur dont les pouvoirs surnaturels résident dans la maîtrise de deux techniques caractéristiques : 1^o l'extase, 2^o la possession par les esprits.

clan

du gaélique : *clann*

Groupe formé d'un ou de plusieurs *lignages*. Il peut être localisé ou non, *exogame* ou non, mais pour être considéré comme tel il doit être animé d'un esprit de corps bien marqué et il doit être le cadre d'une solidarité active entre ses membres. Une collection d'individus se reconnaissant comme apparentés en vertu d'une règle de filiation unilinéaire et n'ayant rien d'autre en commun forment une catégorie et non un clan.

classes matrimoniales

(ou classes de mariage)

Divisions de la société globale dont la fonction est de réglementer le mariage en plaçant dans des unités différentes les conjoints possibles et les conjoints prohibés.

classificateur

terme de parenté

(ou terminologie —)

Un terme de parenté est dit classificateur lorsqu'il s'applique à des personnes appartenant à deux catégories distinctes de parents ou à davantage. La présence de termes classificatoires diminue considérablement le nombre de catégories de parenté logiquement possibles.

consanguinité

A la différence de nos anciens juristes les ethnologues entendent généralement par consanguinité toute relation de parenté par le sang, du côté de la mère comme du côté du père.

convergence

Notion introduite pour justifier la présence de faits culturels (objets, techniques, coutumes, etc.) identiques dans des sociétés différentes sans être obligé de faire appel aux notions de *diffusion* ou d'invention indépendante, respectivement caractéristiques du *diffusionnisme* et de l'*évolutionnisme* stricts.

cousins croisés

Enfants de deux germains de sexe différent.

cousins parallèles

Enfants de deux germains de même sexe.

couvade

Coutume en vigueur dans la période précédant un accouchement et imposant au futur père un certain nombre d'interdits ainsi qu'un comportement calqué sur celui de la future mère (repos, isolement, station couchée, etc.).

demi-mariage

Dans une société où le mariage *patrilocal* avec paiement du *prix de la fiancée* est de règle, on appelle « demi-mariage » l'union d'un homme qui ne peut payer que la moitié du prix fixé et accepte, en contrepartie, de résider chez les parents de sa femme et de travailler pour eux.

dénotatif (terme)

Dans l'étude des nomenclatures de parenté, est dit dénotatif un terme qui ne désigne qu'une seule catégorie de parents formant une unité homogène sous le triple rapport de la génération, du sexe et des liens généalogiques avec *Ego*. Dans certains cas, le terme dénotatif ne désigne qu'une seule personne (le terme « père » en français, par exemple), dans d'autres il peut

recouvrir plusieurs individus répondant à la triple condition énoncée (le terme « sœur » en français, par exemple).

descriptif (terme)

Terme de parenté qui, analysant les chaînons successifs dont se compose la relation d'*Ego* au parent en question, combine plusieurs termes élémentaires pour décrire le lien de parenté. Ainsi, en français, on a un terme descriptif si l'on parle du « frère de la mère de X... » et on a un terme *classificateur* si on appelle « oncle de X... » la même personne.

double, filiation

Règle qui combine une filiation *patrilineaire* à une filiation *matrilineaire* en rattachant tout individu à un groupe de chaque type, les éléments de son statut acquis dans une ligne étant différents de ceux qui lui viennent de l'autre. — Syn. : *filiation bilinéaire*.

dualiste, organisation

Système qui répartit *tous* les membres d'une communauté (village, ou tribu) en deux divisions entretenant l'une avec l'autre des relations de solidarité en même temps que d'hostilité,

échange restreint, échange généralisé

Expressions introduites par C. Lévi-Strauss pour décrire deux types de mariages en vigueur dans les sociétés régies par des *structures élémentaires de parenté*, le mariage, étant considéré comme un échange de femmes entre groupes. Il y a *échange restreint* lorsque la société globale comprend seulement deux groupes (*lignées* ou *mollés*) et que tout homme de l'un prend femme dans l'autre et *vice versa*. La relation d'échange matrimonial est, dans ce cas, duelle et réciproque. Il y a *échange généralisé* quand les groupes échangistes sont trois ou plus et que chacun est toujours preneur de femmes vis-à-vis d'un groupe déterminé et donneur de femmes vis-à-vis d'un autre. Théoriquement, la relation est alors cyclique.

Ego
mot latin : « Je »

Nom conventionnel donné à l'individu choisi comme point de référence dans la notation et la description d'un système de parenté.

endogamie

Règle obligeant un individu à choisir son conjoint à l'intérieur du groupe auquel il appartient lui-même.

étendue, famille

Groupe composé de deux familles nucléaires ou davantage qui sont liées par une extension des relations parents-enfants et ont une résidence en commun.

ethnocentrisme

mot introduit par W. G. Summer dans *Folkways* (1907)

Attitude des membres d'une société qui ramènent tous les faits sociaux à ceux qu'ils connaissent ou qui estiment que leur culture est supérieure et préférable à toute autre.

évitement (relation d')

Relation prescrite par de nombreuses sociétés entre certains types de parents. Elle peut se manifester par une simple interdiction de contacts physiques entre eux ou, au contraire, par toute une gamme de prohibitions (éviter de prononcer le nom du parent en cause, de se trouver sous le même toit que lui, de le croiser sur la route, etc.).

exogamie

mot forgé par Mac Lennan

Règle interdisant de choisir son conjoint à l'intérieur d'un groupe auquel on appartient soi-même.

filiation

Règle qui décide comment un individu acquiert, en vertu de sa naissance, son identité sociale et les principaux éléments de son statut. En

particulier, la règle de filiation détermine le groupe de parents dont l'individu deviendra membre.

fosterage

mot anglais; *to foster*: nourrir
entretenir, élever

Pratique codifiée de mise en nourrice, les conditions de ce placement, le choix des parents nourriciers et la nature des relations entre ceux-ci et les parents véritables étant définis à l'avance par les normes de la société.

gens

pluriel : gentes

Groupe formé des individus se réclamant d'un ancêtre commun en ligne masculine.

germaines

angl. : *siblings*

Enfants ayant même père et même mère sans distinction de sexe.

hypergamie

Règle de mariage qui interdit à une personne d'un groupe social au statut déterminé (caste, classe sociale, etc.) de prendre son conjoint dans un groupe qui lui soit socialement inférieur. Les personnes de l'autre sexe appartenant aux groupes dont la position sociale est élevée ont, par contre, le droit et même le devoir de prendre des conjoints de condition inférieure.

indifférenciée, filiation

Règle qui permet à l'individu de se réclamer de l'une quelconque des quatre lignées : père du père, mère du père, mère de la mère et père de la mère pour acquérir les principaux éléments de son statut ou son inclusion dans un groupe de parenté.

isogamie

Terme emprunté au vocabulaire de la biologie pour désigner l'union matrimoniale de deux individus ayant même statut social ou appartenant à la même classe ou caste dans une société stratifiée.

lignage

angl. : *lineage*

Groupe formé par les individus qui se réclament d'un ancêtre commun en vertu d'une règle de filiation unilinéaire. Les membres du lignage sont capables d'établir leur relation généalogique avec l'ancêtre fondateur, ce qui distingue le lignage du *clan*.

lignée

angl. : *issue*
ou *stock of descendants*

Ensemble d'individus issus d'un ancêtre commun quelle que soit la règle de filiation et quelle que soit la ligne (directe ou collatérale) dans laquelle la parenté est établie.

matrilinéaire

angl. : *matrilineal*

Se dit d'une règle de filiation qui décide que l'individu acquerra les principaux éléments de son statut et notamment son appartenance à un groupe de parenté par référence aux seuls liens généalogiques passant par les femmes. Par extension est dit également matrilinéaire un groupe (lignage, clan, etc.) dont le recrutement est déterminé par l'application de cette règle de filiation. — Syn. : *utérin*.

matrilocale (résidence)

Règle qui veut qu'un couple marié aille vivre sur le territoire ou avec le groupe de la mère de l'épouse.

millénarisme

Mouvements de type *nativiste* caractérisés par une réinterprétation du concept chrétien de Millénium ou par une découverte indépendante d'une notion toute semblable.

moitié

Lorsque la société globale, en régime de filiation *unilinéaire*, se divise en deux groupes mutuellement exclusifs de sorte que tout individu appartienne nécessairement à l'un ou à l'autre en vertu d'une parenté conventionnelle, elle est dite organisée en *moitiés*.

nativisme

Mot popularisé par Linton pour désigner les mouvements créés par les membres d'une société traversant une crise grave et recherchant une vie meilleure par un « retour aux sources », ce qui les amène d'abord à éliminer de leur culture les personnes, les objets et les coutumes d'origine étrangère.

néo-locale (résidence)

Règle selon laquelle les nouveaux mariés établissent leur résidence, indépendamment de celle qu'avaient adoptée les parents de chacun des conjoints.

nucléaire (famille)

Groupe composé de deux époux et de leurs enfants.

parallèle (filiation)

Règle de *filiation* qui assigne tous les hommes à des groupes patrilineaires et toutes les femmes à des groupes matrilineaires, les deux lignes de filiation étant reconnues parallèlement, mais chacune pour un sexe seulement.

parentèle

Groupe des parents d'Ego par le sang, la ligne généalogique étant indifférente dans la plupart des sociétés.

patrilineaire (filiation)

Règle qui décide que tout individu recevra automatiquement de son père les principaux éléments de son statut et notamment qu'il appartiendra au même groupe de filiation (*lignage, clan, etc.*) que son père et le père de son père.

patrilocale (résidence)

Règle selon laquelle un couple marié doit résider dans le village ou sur les terres du père du mari.

phratrie

Groupe formé de la réunion de plusieurs *clans* et dont les membres se considèrent comme liés les uns aux autres par une règle de filiation unilineaire.

plaisanterie (relations de); ou parenté à

Diverses sociétés attendent de certains types de parents qu'ils se conduisent l'un à l'égard de l'autre avec bouffonnerie; c'est ce qu'on appelle les relations de plaisanterie ou la parenté à plaisanterie.

polygynie

Règle de mariage polygame en vertu de laquelle un même homme est uni à plusieurs femmes simultanément.

préférentiel (mariage)

Règle de mariage positive, au rebours de la prohibition de l'*inceste*, qui valorise certaines personnes comme conjoints sans en faire pourtant des conjoints obligés.

prix de la fiancée

Ensemble des marchandises, bijoux ou monnaie remis par le futur marié ou par sa parenté à la future mariée ou à sa parenté. En aucun cas il ne s'agit, malgré le nom qui lui est habituellement donné, d'une transaction commerciale dont la femme serait l'objet, mais de quelque chose comme une dot inversée.

référence (terme de)

Terme servant à désigner un parent quand on parle de lui à une tierce personne.

syncrétisme

Synthèse de deux éléments culturels différents ou de deux cultures d'origine différente et qui subissent une réinterprétation. Comme l'assimilation ou le rejet, le syncrétisme est l'un des résultats possibles du processus d'*acculturation*.

teknonymie

Usage consistant à dénommer un individu par référence à l'un de ses enfants et à dire « Père ou Mère d'Untel », au lieu de l'appeler par son nom personnel ou par le terme de parenté correspondant à sa relation avec le locuteur.

unilinéaire (filiation)

Mode de filiation qui se distingue aussi bien de la filiation *double* ou *bilinéaire* que de la filiation *indifférenciée*, en ce que les sociétés qui ont ce régime ne reconnaissent qu'une seule ligne, paternelle ou maternelle, sans per-

mettre à l'individu de choisir celle à laquelle il se rattachera.

uxorilocale (résidence)

Règle de résidence qui veut qu'un couple marié aille vivre sur les terres ou à côté du groupe de l'épouse.

virilocale (résidence)

Règle de résidence qui oblige un couple marié à vivre sur les terres ou à proximité du groupe du mari.